

Communiqué du 29 janvier 2021

A son tour, le Portugal légalise l'aide active à mourir

*Les 74.000 adhérents de l'ADMD appellent le président de la République à
laisser les Parlementaires légiférer sur le sujet*

Un nouveau pas de franchi. Le Portugal a voté aujourd'hui un texte légalisant l'euthanasie. Le pays est ainsi en passe de devenir, avant l'Espagne, le 5^e pays européen autorisant l'aide active à mourir après la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Prochaine étape : sa promulgation par le président de la République.

Les députés portugais ont souhaité reprendre l'examen de ce texte, initialement interrompu en 2020 à cause de la crise sanitaire inédite qui frappe l'Europe et le monde, estimant qu'il s'agissait d'une évolution législative majeure, tout aussi importante que la gestion de la pandémie.

Pendant ce temps, en France, le Gouvernement ne semble accorder, à l'agenda législatif, aucune place à l'aide active à mourir, cela même alors que de nombreux patients sont décédés de la Covid-19 dans la souffrance et que plusieurs propositions de loi ont été déposées au Parlement.

Pourtant, tous les ingrédients pour une légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté sont réunis. Alors que [96% des Français se déclarent y être favorables](#), que [71% des médecins, quant à eux, disent y être tout aussi favorables](#) et qu'une majorité claire de députés se dessine en faveur de la légalisation de l'aide active à mourir (cinq propositions de loi ont été déposées en ce sens : quatre à l'Assemblée nationale et une au Sénat, regroupant des parlementaires avec des sensibilités politiques différentes), le Gouvernement semble fermer les yeux sur les situations souvent dramatiques que vivent de plus en plus de Français en fin de vie.

Pour le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel : « Partout en Europe et dans le monde, les législations évoluent en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté. Alors que le Portugal légalise l'aide active à mourir et que l'Espagne va le faire dans les prochaines semaines, emboitant le pas à la Belgique, au Canada, à la Colombie, au Luxembourg, à la Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, à la Suisse et à certains Etats en Australie et aux Etats-Unis, la question de la fin de vie, bien que chaque année soulevée par des drames humains à répétition, ne semble pas recevoir de considération de la part du président de la République. Il faut que cela cesse ! L'indifférence doit laisser place à l'action ! »

L'ADMD adressera le 2 février prochain une lettre ouverte au président de la République, portée par de nombreuses personnalités (du monde politique, de la culture, des médias...) ; cette lettre sera publiée dans l'édition du journal Le Monde datée du 3 février 2021.

*Contacts presse
Philippe Lohéac, délégué général
+33 (0)1 48 00 04 16*